

De quoi parle-t-on ?

Le produit Média et Industries culturelles permet de protéger les professionnels des médias, événementiel, culture et audiovisuel contre les conséquences des erreurs, fautes ou omissions qu'ils pourraient commettre dans le cadre de leur activité professionnelle et ainsi de sécuriser la pérennité de leur entreprise face à des risques majeurs.

Plus précisément, le volet « **Culture et Divertissement** » a vocation à protéger les professionnels du domaine culturel en considération notamment de leurs obligations en matière de droit de la propriété intellectuelle dans le cadre de leur mission de valorisation du patrimoine.

Ce produit s'adresse aux professionnels intervenant notamment dans les secteurs suivants :

- Animateur du patrimoine
- Chargé d'études documentaires
- Conseiller culturel et/ou en divertissement
- Consultant en ingénierie touristique et culturelle.
- Exploitant de musée ou bibliothèque
- Secrétaire de documentation.
- Design d'exposition/scénographie
- Guide touristique / guide conférencier
- Artiste plasticien
- Peintre
- Sculpteur
- Artiste de spectacle, Disc-Jockey
- Musicien

Ce produit ne s'adresse pas aux professionnels exerçant dans les domaines suivants

- Installation et fabrication de design d'exposition.
- Agent artistique, manager d'artistes, Impresarios, professions réglementées soumises à obligation d'assurance

2 typologies d'offre

- Via l'extranet MyHiscox :
 - CA maximum 5M€ et 3M€ de montants de garantie
 - Activités et garanties standards
- **Souscription sur-mesure :**
 - Toute taille d'entreprises
 - Activités et garanties sur-mesure

Quelles sont les principales garanties du contrat ?

Responsabilité Civile professionnelle

- Dommages corporels
- Dommages matériels
- Manquement contractuel et faute professionnelle
- Violation des droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, logos, marques, images)

Garanties Avantage plus

- Atteinte à votre réputation
- Remplacement d'un homme clef
- Contestation de créance

Prise en charge :

- Frais de défense
- Dommages et intérêts
- Frais additionnels et correctifs
- Remboursement des frais engagés dans le cadre des garanties Avantage Plus

Exemples de mise en jeu des garanties possibles

- **Volet Responsabilité Civile Professionnelle :**

- **Manquement contractuel** du scénographe au titre d'un retard de livraison du décor d'un spectacle
- **Mise en cause pour atteinte à la vie privée**, d'un guide touristique, dévoilant les adresses des personnalités lors de ses visites
- **Violation des droits d'auteur** par un consultant en ingénierie touristique utilisant un slogan déjà existant et pour lequel il n'avait pas les droits d'auteur
- **Mise en cause** d'un animateur du patrimoine par une association environnementale alléguant une atteinte à une espèce protégée dans le cadre d'un parcours de visite

- **Garanties Avantages Plus :**

- **Atteinte à votre réputation** : Suite à un litige avec un de vos clients, ce dernier tient publiquement des propos négatifs vous concernant. Vous allez devoir engager des frais nécessaires à la restauration de votre image.
- **Contestation de créance** : un de vos clients fait l'objet d'une procédure collective, et le mandataire judiciaire remet en cause le paiement qui vous a été fait au titre des prestations que vous avez réalisé avant l'ouverture de la procédure. Vous allez devoir engager des frais juridiques afin de contester la mise en cause de l'administrateur

Pourquoi choisir Hiscox ?

Expertise

- Plus de 15 ans d'expérience sur le marché français dans les métiers de la presse et de l'édition ; de l'audiovisuel et des industries culturelles

Produit

- Une **couverture étendue** des atteintes à la **propriété intellectuelle et à la vie privée**
- **Aucune sous-limite** en RC professionnelle, jusqu'à épuisement du montant total de la garantie RC professionnelle souscrite
- **Application d'une prime forfaitaire** sans surprise son budget d'assurance pour l'année
- **Offres sans franchise possible**
- Garantie des **filiales**
- **Sinistres** - Intervention en amont et volonté de **règlement amiable**
- **Garanties additionnelles** (Atteinte à la réputation de l'assuré, remplacement d'un homme clef et contestation de créance)

Equipes

- Disponibilité, réactivité des équipes de souscription et de gestion
- Haute qualité de gestion des sinistres
- Outil de souscription en ligne MyHiscox performant
- Etudes sur-mesure pour les dossiers spécifiques

Quelles questions peut vous poser un assuré / prospect ?

En tant qu'artiste plasticien, je participe à une Exposition aux Etats-Unis, puis je être couvert ? **Oui**, une étude sur mesure sera réalisée

En tant que guide touristique, si je propose des package d'activités (visite, restauration, nuitée, ...), suis-je assuré pour mon activité ? **Non**, le produit Média n'est pas adapté. Il convient de souscrire notre produit Métiers de tourisme.

Le saviez-vous ?

- **213 500** français exercent une profession des arts visuels et des métiers d'art à titre d'activité principale
- **924 musées** sont recensés en France sur des thématiques diverses : Arts, Histoire, Société et Civilisation et Nature & Science
- En 2015, **10 000** personnes étaient titulaires de cartes de guides-conférenciers en France.